

Service Commerce

Tél. / Fax : 04.90.76.09.33

Courriel : commerce@ville-cavaiillon.fr

Affaire suivie par Magali DEVINE

DECLARATION PREALABLE A UNE LIQUIDATION

(Arrêté du 26 janvier 2005 pris en application du décret n° 2005-39 du 18 janvier 2005 modifiant le décret n° 96-1097 du 16 décembre 1996 pris pour application du titre 1er du livre III du code du commerce et relatif aux ventes en liquidation, modifié par le Décret n° 2014-571 du 2 juin 2014 portant application de l'Ordonnance n° 2014-295 du 6 mars 2014, relative aux ventes en liquidation prévues par l'article L 310-1 du Code du Commerce)

La déclaration préalable de la vente en liquidation est adressée à monsieur le Député – Maire de Cavaiillon par lettre recommandée avec accusé de réception deux mois au moins avant la date prévue pour le début de la vente pour l'un des motifs suivants :

- **cessation d'activité**
- **suspension saisonnière**
- **changement d'activité**
- **modification substantielle des conditions d'exploitation.**

Les documents nécessaires à la constitution d'un dossier de déclaration sont les suivants :

Attention – *En ce qui concerne l'Inventaire, il faut que celui-ci soit bien détaillé.*

- a) l'imprimé ci-joint dûment complété et signé,
- b) toute pièce justifiant, selon le motif de la déclaration, de la perspective d'une cessation de commerce, d'une suspension saisonnière, d'un changement d'activité ou d'une modification substantielle des conditions d'exploitation et, notamment, en cas de prévision de travaux, le devis correspondant,
- c) un extrait (**récent et original**) du registre du commerce et des sociétés (ou modèle K.BIS) portant mention de l'établissement commercial où l'opération est envisagée (celui-ci est délivré par le greffe du tribunal de commerce dont dépend l'établissement commercial),
- d) un inventaire détaillé des marchandises à « liquider » en **deux exemplaires** précisant **la nature et la dénomination précise des articles, quantités, prix de vente actuel TTC, prix d'achat moyen** (les produits dont le prix de vente unitaire est inférieur à 5 euros peuvent être décrits par lots homogènes),

Tout dossier incomplet sera rejeté.